

20 DEC. 2019



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 16 décembre 2019

SUBVENTION PROJET 2019 – ASSOCIATION NON SPORTIVE – COMITE DES FETES DE LOMENER

Etaient présents :

Ronan LOAS, Antoine GOYER, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR.

Absentes : Dominique DAUGES, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Martine LIEDOT

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

n°11

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE**

SUBVENTION PROJET 2019 – ASSOCIATION NON SPORTIVE – COMITE DES FETES DE LOMENER

Rapporteur : Patrick Gouello

Comme convenu lors du Conseil municipal du 17 décembre 2018, un certain nombre de subventions de projet, dont les demandes sont arrivées en cours d'année doivent faire l'objet d'une présentation pour décision à l'assemblée délibérante.

Cette aide ne concerne pas l'aide au fonctionnement attribuée pour les activités courantes des associations, mais une aide pour les projets récurrents ou exceptionnels liés à une manifestation, un déplacement, une exposition ou des achats de matériel spécifique.

Il est ainsi proposé d'accompagner dans ses projets l'association « Comité des fêtes de Lomener » dans le cadre de l'arrivée du Père Noël Marin.

Montant	Descriptif
600,00 €	21 décembre 2019 - 30 ^{ème} édition de l'arrivée du Père Noël marin à Lomener

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » du 04 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Education, culture, relations internationales » du 04 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **VALIDE** la proposition de subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessus au titre de l'exercice 2019

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

